



Mairie de Arreux

(08090)

Tél./Fax : 03 24 54 93 97
mairie-de-arreux@wanadoo.fr

Arreux, le 3 Juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MAIRE D'ARREUX AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES-SEDAN

« Ramassage à la demande des déchets verts »

Suite à la réunion de l'agglomération Charleville-Mézières/Sedan et au choix de mise en place du ramassage des déchets verts et de l'article du journal l'Ardennais en date du 2 juillet 2015, il me semble indispensable d'apporter les précisions suivantes.

Le 26 mai 2015 le rapport présenté par **le président demandait la suppression** du service de ramassage des déchets verts dans les 9 communes de l'ex Agglo "Cœur-d'Ardenne" pour entre autres les raisons suivantes :

« **Ce service de collecte en porte-à-porte des déchets verts ne résiste pas à plusieurs contradictions :**

- 1) **Il empêche une uniformisation des services à l'échelle de l'agglomération car seules 9 communes (sur 65) sont concernées (Aiglemont, Charleville-Mézières (zones pavillonnaires), La Francheville, La Grandville, Montcy-Notre-Dame, Nouzonville (sauf centre-ville qui n'en dispose pas), Prix-Les-Mézières, Villers-Semeuse et Warcq).**
- 2) **Ce service ne concerne que 20.000 habitants des zones résidentielles sur les 130 000 de l'agglomération.**
- 3) **Il engage des dépenses importantes de collecte et traitement de 371.500 euros / an payés par tous »**

Suite au vote de suppression de ce service, une **des mesures d'accompagnement** était la **mise à disposition de composteurs à moitié prix** pour les habitants des neuf communes qui bénéficiaient du service. Toutefois, des habitants des 9 communes et particulièrement de Charleville-Mézières, ont fait connaître leur mécontentement. Il a été mis exergue que cette suppression pénalisait particulièrement les personnes âgées et les personnes handicapées.

Néanmoins, **il est à noter que dans les 56 autres communes de l'agglomération où la collecte n'existait pas et cela ne posait pas de problème.** Comme l'a souligné le 1^{er} vice-président, M. HERBILLON, Maire de Sedan, ce n'était même pas une demande des habitants.

Cédant à la pression, Le Maire de Charleville-Mézières, Président de l'Agglomération a fait la proposition de maintenir et d'étendre sur toute l'agglomération le ramassage des déchets verts mais à la demande et au porte à porte pour les personnes de plus de 75 ans OU les personnes ayant au minimum un taux de handicap de 80%.

Cette proposition a été rejetée par la commission en charge de ce dossier le 9 juin 2015.

J'ai voté contre ce projet lors du conseil d'Agglo du 30 juin pour les raisons suivantes :

- ✚ Le président fait face à une contestation de l'ensemble des habitants bénéficiaires de l'ancien service et pas seulement des personnes de plus de 75 ans ou handicapées. **Ce qu'il propose est une fausse solution.** Elle ne satisfera pas les habitants concernés par la suppression.
- ✚ On nous a demandé de voter **un rapport où il n'y a aucun coût chiffré !!!** alors même qu'il a demandé la suppression de l'ancien service pour faire des économies. Ce n'est pas une bonne façon de gérer. **Ne vas-t-on pas revenir en arrière comme pour la gratuité du transport scolaire ?**
- ✚ Dans les autres communes de l'agglo chacun avait trouvé une solution pour gérer ses déchets verts :
 - **compostage** au fond du jardin ou de la propriété (il n'y a aucune odeur contrairement à ce qu'on a pu entendre chez des contestataires) ;
 - **Solidarité** entre voisins ;
 - **solidarité familiale** pour transporter les déchets en déchèterie.
 - les personnes ne pouvant plus entretenir leur propriété font aussi appel à des entreprises qui emportent les déchets, c'est sûrement le cas pour les personnes handicapées à 80 % ;
 - Enfin, bon nombre des personnes de 75 ans en bonne forme qui font encore la tonte et leur jardin on la possibilité de se rendre en déchèterie.
- ✚ De plus ce sont les communes qui doivent vérifier qui entre dans les critères ou pas et transmettre le dossier à l'agglo. Ceci est assez simple dans les petites communes, mais **une véritable usine à gaz** dans les communes plus importantes d'autant plus que le service doit commencer le ...1^{er} juillet !!!

Le Président, Boris RAVIGNON, a donc fait le choix de répondre à une contestation principalement Carolomacérienne par une décision de l'Agglomération qui impactera financièrement les 130 000 habitants de l'agglomération. Puisque nous paierons aussi ce choix, ce service sera bien entendu proposé aux habitants d'Arreux.